

 MILES IMPORT	Enregistrement Code de Conduite Fournisseurs	ENR-30 Vers. 3 02/03/2026
--	--	--

Code de Conduite des Fournisseurs

Miles Import S.A.S.

Miles Import s'engage à promouvoir des pratiques responsables tout au long de sa chaîne d'approvisionnement. Ce Code de Conduite s'adresse à l'ensemble de nos 150 fournisseurs actifs répartis dans 39 pays et traduit les engagements liés à nos certifications IFS Broker v3.2, GlobalGAP CoC v6.1, Sedex Plus, FeL Partenariat et au label Marché Durable.

Priorités RSE de Miles Import

Alignées sur les Objectifs de Développement Durable (ONU — Agenda 2030) : Lutte contre la faim, Accès à la santé, Accès à l'eau, Éradication de la pauvreté, Éducation de qualité, Lutte contre le changement climatique, Égalité entre les sexes.

Cadre Normatif et Réglementaire

Ce Code se base sur les normes et références suivantes :

- Ethical Trading Initiative (ETI)
- Conventions fondamentales de l'OIT (8 conventions)
- Déclaration universelle des droits de l'homme (ONU)
- Convention ONU sur les droits de l'enfant
- Convention ONU contre la corruption
- Convention ONU sur la diversité biologique / Déclaration de Rio
- Pacte mondial des Nations Unies (10 principes)
- Principes directeurs OCDE (2011) et ISO 20400:2017
- Charte des droits fondamentaux de l'UE / Convention d'Istanbul
- Directive CSRD (UE) 2022/2464 — Reporting durabilité
- Directive CSDDD (UE) 2024/1760 — Devoir de vigilance
- Règlement EUDR (UE) 2023/1115 — Déforestation importée
- Règlement (UE) 2024/1244 — Interdiction produits issus du travail forcé
- IFS Broker v3.2 et GlobalGAP CoC v6.1

Qualité, Sécurité Alimentaire et Traçabilité

Les fournisseurs garantissent la conformité aux réglementations en matière de sécurité alimentaire (Règlement CE 178/2002, Codex Alimentarius) et répondent aux spécifications qualité de Miles Import.

Traçabilité intégrale des produits conformément à l'IFS Broker v3.2 §4.6 (exigence KO) et GlobalGAP CoC v6.1.

Respect de l'Arrêté du 05/01/2026 interdisant 5 molécules pesticides. Toute détection déclenche la procédure PR-04 et une évaluation fournisseur immédiate.

Surveillance des PFAS et des contaminants émergents selon le plan de surveillance ENR-15.

Droits de l'Homme

Éviter tout impact négatif direct ou indirect sur les droits de l'homme. Prévenir ou atténuer tout impact lié aux activités commerciales. Respect des droits humains pour toutes les personnes impliquées.

Travail Librement Choisi

Aucune forme de travail forcé n'est acceptable. Contrats de travail compréhensibles, liberté de quitter l'emploi moyennant préavis.



MILES IMPORT

Enregistrement
Code de Conduite Fournisseurs

ENR-30
Vers. 3
02/03/2026

Travail des Enfants

Le travail des enfants n'est jamais autorisé à aucun stade de la chaîne d'approvisionnement. Le terme « mineur » désigne tout individu de moins de 15 ans ou n'ayant pas achevé la scolarité obligatoire (OIT Convention n°138).

Conditions de Travail et Rémunération

Conditions de travail sûres et équitables, quel que soit le statut (permanent, temporaire, saisonnier, migrant). Rémunération décente, fiches de paie détaillées et respect des horaires légaux.

Non-Discrimination et Liberté d'Association

Aucun harcèlement ni discrimination. Liberté syndicale et négociation collective (OIT Conventions n°87 et n°98).

Environnement et Déforestation

Adoption du principe de précaution. Surveillance des impacts environnementaux. Réduction des émissions, gestion de l'eau, économie circulaire des emballages.

Biodiversité : évaluation et limitation des impacts conformément à la Convention sur la diversité biologique.

Déforestation : conformité au Règlement (UE) 2023/1115 (EUDR). Les fournisseurs doivent garantir que leurs produits ne contribuent pas à la déforestation post-31/12/2020 et fournir la géolocalisation des parcelles de production.

Approvisionnement Responsable

Garantie que les matières premières ne proviennent pas de zones de conflit et ne financent pas d'activités illégales. Lutte contre la fraude alimentaire (IFS Broker v3.2 §4.7).

Éthique Professionnelle

Normes élevées d'éthique des affaires : interdiction de toute corruption, pot-de-vin, entente anti-concurrentielle. Respect de la Loi Sapin II et de la Convention ONU contre la corruption.

Santé et Sécurité

Amélioration continue des performances santé-sécurité. Respect du Code OIT sur la santé et la sécurité au travail.

Protection des Communautés Locales

Promouvoir des partenariats durables avec les communautés locales. Respecter les droits des peuples autochtones et des communautés voisines des zones de production.

Mise en Œuvre et Contrôle

Les fournisseurs adoptent une démarche de diligence raisonnable. Miles Import évalue ses fournisseurs via le système ENR-16 (score, ancienneté, certifications, incidents) et via Sedex Plus.

Ce Code sera mis à jour régulièrement pour refléter les évolutions réglementaires. Tout manquement grave peut entraîner le déréférencement du fournisseur.



MILES IMPORT

Enregistrement
Code de Conduite Fournisseurs

ENR-30
Vers. 3
02/03/2026

Engagement du Fournisseur

En signant le présent Code de Conduite, le fournisseur s'engage à respecter l'ensemble des principes énoncés ci-dessus et à les promouvoir auprès de ses propres sous-traitants.

Nom du Fournisseur : _____

Nom et fonction du signataire : _____

Lieu et Date : _____

Signature et cachet de la société :

Références Réglementaires

Référentiel / Texte	Exigence couverte
IFS Broker v3.2	§4.3 / §4.6 (KO Traçabilité) / §4.7 Fraude / §6 Food Defence
GlobalGAP CoC v6.1	Chain of Custody, traçabilité et sécurité alimentaire
Règl. (CE) 178/2002	Sécurité alimentaire générale et obligations exploitants
Règl. (UE) 2023/1115 (EUDR)	Déforestation importée — Zéro déforestation (applicable 12/2026)
Dir. (UE) 2024/1760 (CSDDD)	Devoir de vigilance chaîne d'activités
Dir. (UE) 2022/2464 (CSRD)	Reporting durabilité
Arrêté 05/01/2026	5 molécules pesticides interdites → PR-04
Sedex Plus / SMETA	Audit éthique 4 piliers
OIT Conventions	N°87, 98, 100, 105, 111, 138, 182
Loi Sapin II	Anti-corruption (Loi 2016-1691)